

Les services périscolaires



L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire a lieu tous les matins à partir de 7h30, lors de la pause méridienne en complémentarité de la restauration et tous les soirs après le temps scolaire. Les équipes d'animation, formées d'un référent et d'animateurs diplômés, proposent des activités ludiques, artistiques, sportives, manuelles, culturelles et exercent toutes, une fonction éducative et collective auprès des enfants. Elles sont les relais entre les enseignants et les parents.

L'accueil périscolaire est un moment d'épanouissement, de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté au travers de la vie en collectivité. Il est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité. L'ensemble des activités proposées répond aux objectifs fixés dans le Projet Éducatif du Territoire (PEdT) de la commune dans le respect des règles de sécurité. Les activités sont proposées en lien avec une thématique trimestrielle commune à l'ensemble des écoles. Un soin particulier est porté au rythme et aux besoins de l'enfant. L'accueil périscolaire est facturé 40 euros à l'année.



L'aide aux leçons

L'aide aux leçons, a pour rôle de contribuer à l'épanouissement des enfants. Ce soutien utilise des méthodes et des approches facilitant l'acquisition des savoirs et la valorisation des acquis afin de développer l'autonomie personnelle. L'aide aux leçons a lieu tous les soirs, uniquement en école élémentaire. Enfants et parents définissent, au choix, un ou deux soirs par semaine lors de l'inscription en début de trimestre.

Les enfants sont accueillis et pris en charge par un intervenant référent et accompagnés dans les locaux de chaque école ou à proximité immédiate. L'équipe pédagogique est composée d'intervenants placés sous la responsabilité du service Enfance. Attention, le nombre de places est limité.

L'accueil de loisirs



Mercredi loisirs et vacances

Le service Enfance propose de nombreuses activités pour les enfants de 3 à 11 ans, à la demi-journée ou à la journée. Programmes à retrouver sur Lescar.fr.
Service Enfance, Plaine du Liana,
Tél. 05 59 81 57 37, enfance@lescar.fr



Les bons Plans du mercredi

Ce dispositif propose, le mercredi matin en période scolaire, des activités sportives et culturelles, en complémentarité des apprentissages scolaires.
Service Enfance, Plaine du Liana,
Tél. 05 59 81 57 37, enfance@lescar.fr



L'Art sous toutes ses formes

La Cité des Arts propose toute l'année l'enseignement des arts plastiques, du cirque, de la danse et de la musique (à partir de 4 ans), ainsi que des stages lors des vacances scolaires.
La Cité des Arts, Rue Raoul Follereau,
Tél. 05 59 81 57 36, lacitedesarts@lescar.fr



L'école d'athlétisme

Tous les mercredis de 17h à 18h30 : sprint, relais, haies, courses longues, saut en hauteur, saut en longueur, lancers (vortex, balle, disque). Inscriptions à l'année.
Pôle Sport et Loisirs, Avenue Roger Cadet,
Tél. 05 59 81 57 38, sport.loisirs@lescar.fr



Bienvenue
à l'école publique
2024-2025

Les écoles maternelles



Maternelle du Laouï
26 avenue Roger Cadet
Directrice : Catherine Lalanne
Tél. 05 59 81 57 46
maternelle.laou@lescar.fr

Horaires des journées scolaires lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30 > 8h30	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration ALAE*	Enseignement	ALAE*



Maternelle Victor-Hugo
Avenue de Tarbes
Directrice : Anne Gassie
Tél. 05 59 81 57 48
maternelle.victorhugo@lescar.fr

Horaires des journées scolaires lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30 > 8h30	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration ALAE*	Enseignement	ALAE*



Maternelle des Prés
Allée des Prés
Directrice : Sandra Larroze
Tél. 05 59 81 57 44
maternelle.lespres@lescar.fr

Horaires des journées scolaires lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30 > 8h45	8h45 > 11h45	11h45 > 13h30	13h30 > 16h30	16h30 > 18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration ALAE*	Enseignement	ALAE*

Les écoles élémentaires



Élémentaire du Laouï
30 avenue Roger Cadet
Directrice : Marianne Tour
Tél. 05 59 81 57 47
elementaire.laou@lescar.fr

Horaires des journées scolaires lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30 > 8h30	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 17h	17h > 18h	18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration ALAE*	Enseignement	ALAE*	Aide aux leçons ALAE*	ALAE*



Élémentaire Victor-Hugo
Avenue de Tarbes
Directrice : Fabienne Cara
Tél. 05 59 81 57 49
elementaire.victorhugo@lescar.fr

Horaires des journées scolaires lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30 > 8h30	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 17h	17h > 18h	18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration ALAE*	Enseignement	ALAE*	Aide aux leçons ALAE*	ALAE*



Élémentaire Paul-Fort
Rue du Taà
Directrice : Alexandra Noël
Tél. 05 59 81 57 45
elementaire.paulfort@lescar.fr

Horaires des journées scolaires lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30 > 8h45	8h45 > 12h	12h > 14h	14h > 16h45	16h45 > 17h	17h > 18h	18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration ALAE*	Enseignement	ALAE*	Aide aux leçons ALAE*	ALAE*

Accompagnement et sécurité



Les ATSEM

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) travaillent auprès des enseignants et des enfants. Ces agents sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation, la restauration et l'hygiène des jeunes enfants, ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté du matériel et des locaux.



La restauration scolaire

Les repas sont fabriqués à la cuisine communautaire gérée par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, qui propose des menus adaptés à certaines allergies (PAI) ainsi que des repas végétariens (menus sur agglo-pau.fr).

Le tarif est de 3 €/repas. Il est toutefois susceptible d'être réévalué à chaque rentrée scolaire. Les réservations ou annulations des repas sont soumises à **un délai de 3 jours ouvrés avant 9h** (hors samedi, dimanche et jours fériés) et se font par mail à affaires.scolaires@lescar.fr. Exemple : Pour un repas pris le lundi, la réservation ou l'annulation doit se faire le mercredi précédent avant 9h.



Plan Vigipirate

- Chaque enfant doit être déposé et récupéré au portail de l'école.
- L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte.
- Aucun adulte étranger à l'établissement ne peut pénétrer dans celui-ci.
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué.
- Les consignes de sécurité sont affichées devant chaque école.